

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE ORGANISE UN EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE LA SESSION 2027

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidats doivent remplir les conditions énumérées par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- Cet examen professionnel est ouvert aux **adjoints administratifs territoriaux** remplissant les conditions suivantes :
 - ⇒ Avoir atteint le **4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial** ;
 - ⇒ **Et compter au moins trois années de services effectifs dans ce grade.**
- Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen ou d'un concours professionnel prévu aux articles L. 522-24 et L. 523-1 du code général de la fonction publique au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ». Aussi, pour cette session 2027, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises susvisées au 31 décembre 2028.
- **Cet examen professionnel est ouvert exclusivement aux fonctionnaires territoriaux titulaires. Les agents contractuels ne peuvent pas s'y inscrire.**
- Les candidats doivent, en outre :
 - ⇒ Remplir les conditions statutaires requises pour l'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe ;
 - ⇒ Justifier qu'ils seront en activité le jour de la clôture des inscriptions, **soit le 3 décembre 2026.**

2. PÉRIODE D'INSCRIPTION

Préinscription en ligne ou retrait des dossiers ⇒ du 20 octobre 2026 au 25 novembre 2026 inclus 18h59 heure locale (Guadeloupe)	Validation de l'inscription en ligne ⇒ du 20 octobre au 03 décembre 2026 inclus 18h59 heure locale (Guadeloupe)
Une préinscription en ligne sera ouverte par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat	Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 03 décembre 2026, 18h59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, ou ultérieurement à la validation de l'inscription, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.
<u>AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS APRES LE JEUDI 03 DECEMBRE 2026</u> <u>NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE.</u>	
Date de la première épreuve	<u>Jeudi 18 mars 2027</u> Le lieu vous sera communiqué sur votre convocation

Renseignements complémentaires : Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service concours et examens professionnels.